



Convention de partenariat entre l'Association du Football Virois (AFV) et l'Intercom de la Vire au Noireau, portant sur l'accès au campus connecté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20251127-D2025-11-6-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2025

La communauté de communes, Intercom de la Vire au Noireau, représentée par sa Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, dont le siège social est situé au 20 rue d'Aignaux Vire 14500 VIRE NORMANDIE,

Et

L'Association du Football Virois (AFV) représenté par son Président, Christophe LECUYER dont le siège social est situé , Vire 14500 VIRE NORMANDIE,

Préambule

- L'Intercom de la Vire au Noireau a été lauréate, lors de la 3^{ème} vague, de l'appel à projets « campus connecté » dans le cadre de l'action « Territoires d'Innovation Pédagogique » et du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Le campus connecté a pour objectifs d'offrir à toute personne bachelière la possibilité de commencer ou de reprendre des études supérieures à distance, dans un lieu d'études universitaires près de chez eux, de bénéficier d'un tutorat et d'un suivi individualisé.

Porté par l'Intercom de la Vire au Noireau en partenariat avec l'Université de Caen Normandie, ce campus bénéficie de subventions sur une durée de 5 ans de la Banque des Territoires (pour le compte de l'Etat) et de la Région Normandie.

Le campus connecté est situé dans les locaux de l'antenne de l'IUT Grand Ouest Normandie.

- L'AFV est un acteur socio-économique local très important.
D'une part, il accueille des sportifs susceptibles de suivre des études à distance : formation universitaire ou titre professionnel (exemples non exhaustifs).

Et d'autre part, depuis l'an dernier, en lien avec Caen Training, il oriente une partie de ses activités vers la formation. C'est ainsi que dès la rentrée des 2025-2026, il lance un titre professionnel Animation Loisirs Tourisme (ALT) qui peut répondre aux besoins de la filière locale. En effet, ce titre professionnel constitue un prérequis avant le BAFA voire le BPJEPS

Le contenu de la formation dispensée par l'AFV comporte une journée par semaine minimum en formation à distance, avec de probables évolutions à venir.

C'est dans ce cadre que cet établissement cherche ainsi avec la Collectivité les solutions les plus optimales pour faciliter et favoriser l'apprentissage des sportifs de l'AFV qui suivent des études à distance mais également des apprenants de son centre de formation.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de rendre accessible aux sportifs du club AFV mais également aux apprenants issus du centre de formation de l'AFV, le campus connecté de l'Intercom de la Vire au Noireau aux fins de :

- Faciliter leur apprentissage dispensé en e-learning
- Faciliter leurs travaux de groupes connexes à cet apprentissage en e-learning
- Les accompagner, notamment en matière de méthode, révisions et rédaction etc...

Article 2 : Condition d'utilisation du campus

a. Nombre maximum d'apprenants :

- La salle équipée informatiquement peut contenir 12 apprenants maximum, incluant les apprenants du campus connecté dans d'autres formations
- La 2^{ème} salle de réunion et de convivialité peut contenir 12 apprenants maximum, incluant les apprenants du campus connecté dans d'autres formations

b. Organisation de la vie au sein du campus

Régulation du planning

- Le planning de présence des apprenants de l'AFV doit être réalisé en concertation avec le GRETA Portes normandes, qui assure la prestation de tutorat et d'animation du campus connecté par convention et l'Intercom de la Vire au Noireau, mission enseignement supérieur. Il doit être établi par inscription préalable en lien avec la tutrice du campus connecté (agenda ou fichier partagé)
- Le planning concerne la salle équipée et également la salle de réunion/convivialité
- Le temps de présence des apprenants de l'AFV s'effectuera par groupe, avec ou sans la tutrice. La signature d'une feuille de présence par chaque apprenant présent est obligatoire à chaque utilisation de salle.

Horaires :

- Les apprenants sont soumis aux horaires de l'IUT :
7h45 à 18h45 du lundi au jeudi
7h45 à 17h45 le vendredi
- Les apprenants sont soumis aux fermetures décidées par l'IUT-Grand Ouest Normandie : vacances scolaires ou travaux par exemple...Le calendrier est communiqué à chaque rentrée universitaire de septembre.

Respect des apprenants toutes filières confondues

- Le respect du travail des apprenants qui ne feraient pas partie de l'AFV est requis.
- Inversement, le respect du travail des étudiants de l'AFV est à respecter.

Article 3 : Communication

Dans tous les documents réalisés par l'AFV évoquant les modalités d'apprentissage au campus connecté de l'Intercom de la Vire au Noireau, les mentions « le campus connecté est soutenu par l'Etat (opéré par la Banque des Territoires), la Région Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau en partenariat avec l'Université Caen Normandie » et les logos de chaque institution (y compris logotype du Programme d'Investissement d'Avenir ou France 2030) devront être apposés sur tous les documents /sites conformément à la charte graphique de chaque contributeur et partenaire.

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à compter de la signature des 2 parties et reste en vigueur tant que de besoin.

Une clause de revoyure est prévue en septembre 2026, ou avant cette date si besoin, pour évaluer le fonctionnement de la convention.

Article 6 : Assurances

En cas de sinistre, rendant les lieux du campus connecté de l'Intercom de la Vire au Noireau inutilisables ou détruits, l'Intercom de la Vire au Noireau et/ou l'Université de Caen Normandie dans lequel il est hébergé se retourneraient contre le/la responsable du sinistre pour laquelle sa garantie responsabilité civile serait engagée. Dans cadre, l'AFV s'engage à vérifier les attestations d'assurance de responsabilité civile des apprenants bénéficiant du campus connecté.

Article 7 : Résiliation

La prestation est prévue pour chaque rentrée en formation des apprenants de l'AFV.

Chacune des parties est libre de résilier la présente convention, sous réserve de la réception par l'autre partie d'un courrier avec accusé-réception un mois avant la date de résiliation pressentie.

Article 8 : Contentieux

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'exécution de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables, les litiges pouvant résulter de l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Caen.

A Vire Normandie, le

**La communauté de communes,
Intercom de la Vire au Noireau**
Par délégation,
Madame la Vice-Présidente en charge de
l'enseignement supérieur,

Annie ROSSI

L'Association du Football Virois

Monsieur le Président

Christophe LECUYER